

Déclaration des

Juifs 1808.

ARCHIVES de VAUCLUSE

1 E 7

61 BIS



272

Registre

Contenant
Cinquante feuillets, celui-ci et le dernier
compris, ouvert à la Mairie d'Arignon,
Destinée à y recevoir les Déclarations
Des Juifs, Désignées par les articles 1^{er}
et 2^o du Décret Impérial du 20
juillet 1808, signé Costé et Paraphe
par Nous Président du Tribunal de
Justice, séant à Arignon, conformément
à l'article 1^{er} de l'arrêté de M^o de
Lafont de Saulx du 11 du présent mois
à Arignon le 24 7^{bre} mil huit cent
sept

17
1808
Petit
Manasse

Pardevant Nous Maire de cette ville d'Arignon
Département de Saône-et-Loire, s'est présenté Petit
juif, domicilié dans cette ville d'Arignon, qui
a déclaré conserver le nom de Petit pour
Nom de famille, pour prénom celui de
Manasse et a signé avec nous, le vingt
sept septembre mil huit cent huit.
Manasse Petit ~~Arignon~~